Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés :

29

Extrait du registre Du conseil municipal

Conseillers en fonction:

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Convocation du 5 décembre 2023

Conseillers absents:

Procurations:

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

6

N° 094/12/2023

Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent:

Vincent HUCKEL

POINT N° 1

Titre

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** 

Service référent Rapporteur Direction Générale Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR: 28 voix (dont 6 procurations)

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN
Directrice Génerale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

ccusé de reception en préfecture 67-216700674-20231211-094\_12\_2023-DE ate de télétransmission : 13/12/2023 ate de réception préfecture : 13/12/2023

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés :

29

Extrait du registre Du conseil municipal

Conseillers en fonction :

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Convocation du 5 décembre 2023

Conseillers absents:

7

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Procurations:

N° 095/12/2023

Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

## Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

Absent:

Vincent HUCKEL

POINT N° 2

Titre

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2023** 

Service référent Rapporteur Direction Générale Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** 

le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR: 28 voix (dont 6 procurations)

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire

Accusé de réception en préfecture 067-216700674-20231211-095\_12\_2023-DE Date de télétransmission : 13/12/2023 Date de réception préfecture : 13/12/2023

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés: Extrait du registre

Du conseil municipal

Conseillers en fonction :

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Conseillers absents : Convocation du 5 décembre 2023

7

Procurations: Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 096/12/2023

### Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

## Absent:

Vincent HUCKEL

POINT N° 3

Titre APPROBATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2024

**Service référent** Direction des Affaires Financières

**Rapporteur** Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'Article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité;

Après en avoir délibéré,

## **CONSTATE**

par un vote de l'assemblée que le débat relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2024 a eu lieu, avec pour appui le rapport joint à la présente délibération.

## **AUTORISE**

Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE** 

POUR: 23 voix (dont 6 procurations)

**ABSTENTION: 1 (L. LUMEN)** 

**CONTRE: 4 (K. DIEMER, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)** 

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés: Extrait du registre

29

Du conseil municipal

Conseillers en fonction :

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Convocation du 5 décembre 2023

Conseillers absents : **7** 

Procurations: Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 097/12/2023

## Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

## Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

## Absent:

Vincent HUCKEL

POINT N° 4

Titre FIXATION DES TARIFS 2024 DE LA VILLE DE BRUMATH

**Service référent** Direction des Affaires Financières **Rapporteur** Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La Commission des Finances de la Ville de Brumath s'est réunie le 30 novembre 2023 afin de fixer les tarifs 2024.

### A. Tarifs et redevances

	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
TAXES DE CONCESSION DE SEPULTURE ET D'INHUMATION				
vacation funéraire de police concession d'une tombe de 15 ans		23,00 €	23,00 €	23,00 €
tombe simple		190,00€	195,00€	200,00€
tombe double		350,00€	360,00€	365,00 €
(uniquement renouvellement) tombe enfant concession d'une tombe de 30 ans		95,00€	95,00€	95,00€

[	tombe simple		300,00€	315,00 €	320,00 €
	tombe double		560,00 €	515,00 € 580,00 €	585,00 € 585,00 €
(uniquement	renouvellement) tombe enfant		160,00 €	160,00 €	160,00 €
(uniquement	renouvementent) tombe emant		100,00 €	100,00 €	100,00 €
Cavurne (1 à 4 urnes selon o	dimensions des urnes) 15 ans		650,00 €	650,00 €	650,00 €
	dimensions des urnes) 30 ans		950,00 €	950,00 €	950,00 €
(2 a : a			333,000	555,55	333,33
colombarium pour 15 ans					
	case pouvant contenir 1 urne		550,00€	550,00€	555,00€
	case pouvant contenir 2 urnes		550,00€	550,00€	555,00€
	case pouvant contenir 3 urnes		900,00€	900,00€	905,00€
colombarium pour 30 ans					
	case pouvant contenir 1 urne		950,00€	950,00€	955,00€
	case pouvant contenir 2 urnes		950,00€	950,00€	955,00€
	case pouvant contenir 3 urnes		1 500,00 €	1 500,00 €	1 505,00 €
caveaux					
	simple (50 ans)		1 527,25 €	1 600,00 €	1 610,00 €
	double (50 ans)		2 439,50 €	2 550,00 €	2 560,00 €
jardin du souvenir			10,00€	10,00€	10,00 €
OCCUPATION DU DOMAINI	E PUBLIC				
Foire aux oignons					
droit d'inscription - non rem	nboursable	forfait	28,50€	29,50 €	29,50 €
droit d'inscription le jour me	ême - non remboursable	forfait	47,00€	59,00€	60,00€
par m/l		ml	2,80 €	2,90 €	2,90€
taxe de publicité		ml	1,80€	1,90 €	1,90€
voiture exposée pour la ven	te	unité	14,50€	14,50 €	14,50€
manège d'un diamètre infér	rieur ou égal à 10m	m²	1,90€	2,00€	2,00€
manège d'un diamètre supé	érieur à 10m :				
pour la tranche jusqu'à 100	m²	m²	2,20€	2,30 €	2,30€
au-delà de 100m²		m²	1,60€	1,70 €	1,70 €
		Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
pour les stands situés :					
sur le champ de foire le ml		ml	5,40 €	5,60€	5,60€
hors du champ de foire le m	nl	ml	2,30€	2,40 €	2,40 €
Oignon gourmand					
châlet de 3 ml - avec électri	cité	unité	48,00€	49,00€	49,00 €
châlet de 3 ml - sans électric	cité				34,00 €
Marché hebdomadaire					
par m/l		ml	1,25€	1,25€	1,25€
bénéficiaire du courant élec	trique / ml	ml	0,55€	0,55€	0,55€
Fête foraine printemps					
manège le m²		m²	0,70€	0,70€	0,70€
stand le ml		ml	2,60€	2,60€	2,60€
Food truck					
emplacement pour un food	truck	forfait par jour	15,00€	16,00€	16,50 €

OCCUPATIONS TEMPORAIRES				
vente au déballage	forfait par jour	31,00€	32,00€	32,00€
vente de végétaux (Toussaint)	forfait par jour	10,00€	10,00€	10,00€
terrasses	m² pour la période	10,77€	11,31€	11,54 €
extension de surface commerciale sur le domaine public	m² par an	21,00€	22,00€	22,44 €
droit de place taxi	par an	220,00€	240,00€	260,00€
frais de stockage par la commune	forfait par jour et par bien	5,00€	5,00€	5,00€
enclos, installations de chantier occupation domaine public > 2 semaines	par m² et par semaine	1,50€	1,50 €	1,50 €
échafaudage - occupation domaine public > 2 semaines	par ml et par semaine	1,50 €	1,50 €	1,50 €

# B. Droits de location

	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Forfait de 200 € supplémentaire si les locaux ne sont rangés et nettoyés que le lendemain de la fête ou de la manifestation		200,00€	200,00 €	200,00 €
CENTRE CULTUREL DE BRUMATH				
Salle GUSTAVE STOSKOPF				
associations locales	forfait 8h tarif horaire 1h forfait week- end	256,00 € 37,00 €	262,40 € 37,00 €	272,90 € 37,00 €
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	450,00 €	450,00€	450,00€
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait 8h	688,52€	722,95 €	751,87 €
·	tarif horaire 1h forfait week- end	98,00€	98,00 €	98,00€
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	1 148,00 €	1 148,00 €	1 148,00 €
habitants de Brumath	forfait 8h	386,48 €	396,15 €	411,99 €
	tarif horaire 1h	55,00€	55,00 €	55,00 €
	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
	forfait week- end samedi 08h00/ dimanche	662,00€	662,00 €	662,00€
entreprises et organismes extérieurs	<i>22h00</i> forfait 8h	2 619,87 €	2 750,87 €	2 860,90 €
	tarif horaire 1h forfait week-	374,00 €	374,00 €	374,00 €
	end samedi 08h00/	4 491,00 €	4 491,00 €	4 491,00 €

	dimanche 22h00			
Salle JG KREBS				
associations locales	forfait 8h tarif horaire 1h forfait week- end	105,01 € 15,00 €	107,63 € 15,00 €	111,94 € 15,00 €
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	180,00 €	180,00€	180,00€
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait 8h	275,64 €	289,42 €	301,00€
	tarif horaire 1h forfait week- end	39,00€	39,00 €	39,00€
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	475,00 €	475,00 €	475,00 €
habitants de Brumath	forfait 8h tarif horaire 1h forfait week- end	110,42 € 16,00 €	113,18 € 16,00 €	117,71 € 16,00 €
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	188,00€	188,00€	188,00€
entreprises et organismes extérieurs	forfait 8h tarif horaire 1h forfait week- end	476,34 € 68,00 €	500,15 € 68,00 €	520,16 € 68,00 €
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	818,00€	818,00€	818,00€
Salle J. GASS				
associations locales (gratuit avec convention)	forfait 8h tarif horaire 1h forfait week- end	43,72 € 6,00 €	44,81 € 6,00 €	46,61 € 6,00 €
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	76,00€	76,00€	76,00 €
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait 8h	114,75€	120,49 €	125,31€
	tarif horaire 1h forfait week- end	16,00€	16,00€	16,00€
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	197,00€	197,00€	197,00€
habitants de Brumath	forfait 8h tarif horaire 1h forfait week- end	71,45 € 10,00 €	73,24 € 10,00 €	76,17 € 10,00 €
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	121,00€	121,00€	121,00€
entreprises et organismes extérieurs	forfait 8h tarif horaire 1h	119,08 € 17,00 €	125,04 € 17,00 €	130,04 € 17,00 €

	forfait week- end samedi 08h00/ dimanche 22h00	206,00 €	206,00 €	206,00 €
Salle A.M. THOMAS				
associations locales (gratuit avec convention)	forfait 8h tarif horaire 1h forfait week- end	17,57 € 3,00 €	18,01 € 3,00 €	18,73 € 3,00 €
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	32,00€	32,00€	32,00 €
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait 8h	46,13 €	48,44€	50,38€
	tarif horaire 1h	7,00€	7,00€	7,00€
	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
	forfait week-			
	end samedi 08h00/ dimanche	75,00€	75,00 €	75,00 €
habitanta da Duurath	22h00	44 20 6	45 50 6	47.22.6
habitants de Brumath	forfait 8h	44,39 €	45,50 €	47,32 €
	tarif horaire 1h forfait week- end	6,00€	6,00€	6,00€
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	75,00 €	75,00 €	75,00 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait 8h	59,54€	62,52 €	65,02 €
	tarif horaire 1h forfait week- end	9,00€	9,00€	9,00€
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	102,00€	102,00€	102,00€
Salle J. SCHALL				
associations locales (gratuit avec convention)	forfait 8h tarif horaire 1h forfait week- end	17,57 € 3,00 €	18,01 € 3,00 €	18,73 € 3,00 €
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	32,00€	32,00€	32,00€
entreprises locales, associations extérieures et particuliers	forfait 8h	46,13 €	48,44 €	50,38€
n'habitant pas à Brumath	tarif horaire 1h forfait week- end	7,00 €	7,00€	7,00 €
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	26,00€	78,95 €	78,95 €
habitants de Brumath	forfait 8h tarif horaire 1h	44,39 € 6,00 €	45,50 € 6,00 €	47,32 € 6,00 €

	forfait week-		]	
	end			
	samedi 08h00/	75,00 €	75,00 €	75,00 €
	dimanche	,	,	,
	22h00			
entreprises et organismes extérieurs	forfait 8h	59,54 €	62,52 €	65,02 €
	tarif horaire 1h	9,00€	9,00€	9,00€
	forfait week-			
	end			
	samedi 08h00/	102,00€	102,00€	102,00€
	dimanche			
	22h00			
CUISINE AVEC LAVE VAISSELLE ET VAISSELLE	Faufait	100.00.6	100.00.6	100.00.6
associations locales	Forfait	100,00€	100,00€	100,00€
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	Forfait	264,00 €	264,00 €	264,00€
habitants de Brumath	Forfait	150,00 €	150,00€	150,00€
entreprises et organismes extérieurs	Forfait	400,00€	400,00€	400,00€
PODIUM CCB AVEC MONTAGE et DEMONTAGE				
associations locales	Forfait	300,00€	300,00€	300,00€
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	Forfait	600,00€	630,00€	630,00€
entreprises et organismes extérieurs	Forfait	900,00€	945,00€	945,00€
piste de danse CCB SANS MONTAGE				
associations locales (gratuit avec convention)		30,00€	30,00€	30,00 €
entreprises locales, associations extérieures et particuliers	Forfait	78,00 €	81,90 €	83,54 €
n'habitant pas à Brumath				
habitants de Brumath	Forfait	33,40 €	34,23 €	34,91 €
entreprises et organismes extérieurs	Forfait	216,07 €	226,88 €	231,42 €
forfait montage et démontage piste de danse	Forfait	189,69 €	194,43 €	202,21€
MAISON DES ŒUVRES				
Salle SCHREINER	forfait 8h	105.01.6	107.63.6	111 04 6
associations locales	tarif horaire 1h	105,01 € 15,00 €	107,63 € 15,00 €	111,94 € 15,00 €
	forfait week-	13,00 €	13,00 €	13,00 €
	end			
	samedi 08h00/	181,00 €	181,00 €	181,00 €
	dimanche	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	, , , , ,	, , , , ,
	22h00			
	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait 8h	270,00 €	283,50 €	294,84 €
masicant pas a bramatii	tarif horaire 1h	39,00 €	39,00 €	39,00 €
	forfait week-	33,000	33,000	33,00 0
	end			
	samedi 08h00/	457,00 €	457,00€	457,00 €
	dimanche			
	22h00			
habitants de Brumath	forfait 8h	107,00€	109,68 €	114,06 €
	tarif horaire 1h	15,00€	15,00€	15,00 €
	forfait week-			
	end	465.55	100 00 0	465.5-
	samedi 08h00/	188,00€	188,00€	188,00€
	dimanche			
antroprises at arganismos autérieurs	22h00	465.00.6	400 35 6	F07 70 6
entreprises et organismes extérieurs	forfait 8h	465,00 €	488,25 €	507,78 €
	tarif horaire 1h	66,00€	66,00€	66,00€

	forfait week- end samedi 08h00/ dimanche 22h00	817,00 €	817,00€	817,00 €
Enterrement	22n00 Forfait	45,00€	45,45 €	47,27 €
Salle KLIPFEL		·	-	
associations locales	forfait 8h tarif horaire 1h forfait week- end	43,00 € 6,00 €	44,08 € 6,00 €	45,84 € 6,00 €
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	76,00 €	76,00 €	76,00 €
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait 8h	112,00€	117,60 €	122,30 €
in nasitant pas a Stamath	tarif horaire 1h forfait week- end	16,00€	16,00€	16,00€
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	197,00€	197,00€	197,00€
habitants de Brumath	forfait 8h tarif horaire 1h	69,00 € 10,00 €	70,73 € 10,00 €	73,55 € 10,00 €
	forfait week- end samedi 08h00/ dimanche 22h00	121,00€	121,00€	121,00€
entreprises et organismes extérieurs	forfait 8h tarif horaire 1h forfait week- end	117,00 € 17,00 €	122,85 € 17,00 €	127,76 € 17,00 €
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	206,00 €	206,00€	206,00€
Enterrement	Forfait	22,74 €	23,31 €	24,24 €
CUISINE AVEC LAVE VAISSELLE ET VAISSELLE	F 6 11	400.00.0	400.00.0	400.00.0
associations locales (gratuit avec convention) entreprises locales, associations extérieures et particuliers	Forfait	100,00€	100,00€	100,00€
n'habitant pas à Brumath	Forfait	264,00 €	264,00 €	264,00 €
habitants de Brumath	Forfait	150,00€	150,00€	150,00€
entreprises et organismes extérieurs	Forfait	400,00 €	400,00€	400,00 €
LE PATIO				
LA FIBULE Exposition simple	forfait 10 jours	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Exposition simple Exposition vente	forfait 10 jours	400,00€	400,00€	400,00 €
associations locales	par jour	105,01 €	107,63 €	111,94 €
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	par jour	275,64€	289,42€	301,00€
habitants de Brumath	par jour	110,42 €	113,18 €	117,71 €
entreprises et organismes extérieurs	par jour	476,34 €	500,15 €	520,16 €
salle PATIO I / II /III /IV et V				
associations locales	forfait 8h	43,72€	44,81 €	46,61€

	tarif horaire 1h	6,00€	6,00€	6,00€
	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
	forfait week- end samedi 08h00/ dimanche 22h00	76,00€	76,00 €	76,00 €
entreprises locales, associations extérieures et particuliers n'habitant pas à Brumath	forfait 8h	114,75€	120,49 €	125,31 €
	tarif horaire 1h forfait week- end	16,00€	16,00€	16,00€
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	197,00€	197,00€	197,00€
habitants de Brumath	forfait 8h tarif horaire 1h forfait week- end	71,45 € 10,00 €	73,24 € 10,00 €	76,17 € 10,00 €
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	121,00 €	121,00€	121,00 €
entreprises et organismes extérieurs	forfait 8h tarif horaire 1h forfait week- end	119,08 € 17,00 €	125,04 € 17,00 €	130,04 € 17,00 €
	samedi 08h00/ dimanche 22h00	206,00€	206,00€	206,00 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS				
équipements en faveur du Collège - scolaires - périscolaires-EPSAN				
Centre omnisport - terrain multisports	1 heure	14,82€	15,19€	15,19€
Centre omnisport - salle spécialisée (gym)	1 heure	14,82 €	15,19€	15,19€
Gymnase - terrain multisports	1 heure	14,82 €	15,19 €	15,19 €
Gymnase - dojo	1 heure	11,59€	11,88 €	11,88€
Centre culturel - salles Stoskopf, Gass et/ou Schall	1 heure	14,82 €	15,19 €	15,19 €
Centre culturel - dojo Stade _ partie athlétisme et/ou football	1 heure 1 heure	11,59 € 4,96 €	11,88 € 5,08 €	11,88 € 5,08 €
STADE DE TENNIS				
Stade de tennis - location d'un court intérieur ou extérieur				
Association locale résidente (gratuit avec convention) Associations extérieures	1 heure	5,00€	5,00€	5,00€
(N'ayant pas son siège social ou son activité principale basé à Brumath)	2 heures	25,00€	25,00 €	25,00€
Entreprises locales, organismes locaux	2 heures	25,00€	25,00€	25,00€
Entreprises extérieures, organismes extérieurs	2 heures	200,00€	200,00€	200,00€
CENTRE CULTUREL				
Centre culturel - Dojo				

,		ı		ı
Association locale résidente (gratuit avec convention)	1 heure	12,00€	12,00€	12,00€
Associations extérieures				İ
(N'ayant pas son siège social ou son activité principale basé à Brumath)	2 heures	34,00€	34,00 €	34,00 €
Entreprises locales, organismes locaux	2 heures	34,00€	34,00 €	34,00€
Entreprises extérieures, organismes extérieurs	2 heures	270,00 €	270,00 €	270,00 €
GYMNASE Gymnase - Terrain multisports				
Gymnase - Terrain multisports				
Association locale résidente (gratuit avec convention)	1 heure	15,00€	15,00 €	15,00 €
Associations extérieures (N'ayant pas son siège social ou son activité principale basé à Brumath)	2 heures	40,00€	40,00 €	40,00 €
Entreprises locales, organismes locaux	2 heures	40,00€	40,00 €	40,00 €
	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Entreprises extérieures, organismes extérieurs	2 heures	320,00€	320,00 €	320,00 €
Gymnase - Dojo				
Association locale résidente (gratuit avec convention)	1 heure	12,00€	12,00€	12,00€
Associations extérieures (N'ayant pas son siège social ou son activité principale basé à Brumath)	2 heures	34,00€	34,00 €	34,00 €
Entreprises locales, organismes locaux	2 heures	34,00€	34,00 €	34,00 €
Entreprises extérieures, organismes extérieurs	2 heures	270,00€	270,00€	270,00€
CENTRE OMNISPORT				
Centre omnisport - Terrain multisports				
Association locale résidente (gratuit avec convention)	1 heure	15,00€	15,00€	15,00€
Associations extérieures (N'ayant pas son siège social ou son activité principale basé à Brumath)	2 heures	40,00 €	40,00 €	40,00€
Entreprises locales, organismes locaux	2 heures	40,00€	40,00 €	40,00 €
Entreprises extérieures, organismes extérieurs	2 heures	320,00€	320,00€	320,00€
Centre omnisport - Salle spécialisée (gym)				
Association locale résidente (gratuit avec convention)	1 heure	15,00€	15,00 €	15,00 €
Associations extérieures (N'ayant pas son siège social ou son activité principale basé à Brumath)	2 heures	40,00 €	40,00€	40,00€
Entreprises locales, organismes locaux	2 heures	40,00€	40,00 €	40,00 €
Entreprises extérieures, organismes extérieurs	2 heures	320,00€	320,00 €	320,00 €
Centre omnisport - Salle de musculation et d'haltérophilie				
Association locale résidente (gratuit avec convention)	1 heure	12,00€	12,00€	12,00 €
				l

Entreprises locales, organismes locaux	2 heures	34,00€	34,00€	34,00 €
Entreprises extérieures, organismes extérieurs	2 heures	270,00€	270,00 €	270,00€
Centre omnisport - Mur d'escalade				
Association locale résidente (gratuit avec convention)	1 heure	12,00€	12,00€	12,00€
Associations extérieures (N'ayant pas son siège social ou son activité principale basé à Brumath)	2 heures	34,00 €	34,00 €	35,36 €
Entreprises locales, organismes locaux	2 heures	34,00€	34,00 €	35,36 €
Entreprises extérieures, organismes extérieurs	2 heures	270,00 €	270,00 €	280,80 €
Centre omnisport - terrain multisports extérieur				
Association locale résidente (gratuit avec convention)	1 heure	12,00€	12,00€	12,00€
Associations extérieures (N'ayant pas son siège social ou son activité principale basé à Brumath)	2 heures	34,00€	34,00 €	34,00 €
Entreprises locales, organismes locaux	2 heures	34,00 €	34,00 €	34,00 €
	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Entreprises extérieures, organismes extérieurs	2 heures	270,00€	270,00 €	270,00 €
STADE REMY HUCKEL				
stade Remy Huckel	6 6 11 61			
Associations locales résidentes (gratuit avec convention) Associations extérieures	forfait 2h forfait 2h	12,00€	12,30 €	12,30 €
(N'ayant pas son siège social ou son activité principale	forfait 10 mois	25,63 €	26,91 €	27,45 €
basé à Brumath)	- 2h/semaine	1 025,00 €	1 076,25 €	1 097,78 €
base a Bramathy	forfait 2h	25,63 €	26,27 €	26,79 €
Entreprises locales, organismes locaux	forfait 10 mois - 2h/semaine	1 025,00 €	1 050,63 €	1 071,64 €
Entreprises extérieures, organismes extérieurs	2 heures	102,50€	107,63€	109,78€
PLAN D'EAU				
plan d'eau				
droits de stationnement véhicules	unité	3,00€	3,00€	3,00€
droits de stationnement deux-roues à moteur	unité	1,00€	1,00€	1,00€
droits de stationnement bus	unité	30,00€	30,00 €	30,00 €
abonnement stationnement saison estivale	unité	16,00€	16,00€	16,00 €
Associations locales, organismes à but non lucratif locaux	par jour manifestation	150,00€	150,00€	150,00€
Associations extérieures et organismes à but non lucratif extérieurs, entreprises locales, organismes locaux	par jour manifestation	540,00€	545,00€	545,00€
Entreprises extérieures, organismes extérieurs	par jour manifestation	2 050,00 €	2 150,00 €	2 150,00 €
Entreprises extérieures, organismes extérieurs avec électricité	par jour manifestation			2 600,00 €
HÔTEL DE VILLE				
Salle des fêtes	Forfait	200,00€	200,00€	200,00€
Salle de réunion	Forfait	66,00€	66,00€	66,00€

## C. Tarifs du matériel

	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
transport matériel				
transport - livraison armoire électrique (montage et			180,00€	180,00€
démontage compris)	forfait		180,00 €	180,00 €
transport - livraison grilles caddie	unité	5,00€	5,00€	5,00€
transport - livraison barnums	unité	20,00€	20,00€	20,00€
transport - livraison tonnelles	unité		10,00€	10,00€
transport - livraison palette de garnitures	unité	10,00€	10,00€	10,00€
transport - livraison sono mobile	unité		20,00€	20,00€
livraison+traitement bac ordures résiduelles 240l (bac de tri mise à disposition gratuite)	unité	5,00€	5,00€	5,00€
location de barrières				
entreprise	unité	1,65€	1,70€	1,70€
collectivités publiques + associations	unité	1,10€	1,15€	1,15€
podium mobile				
associations Brumathoises (gratuit une fois par an pour une manifestation à Brumath)		613,05€	613,05€	613,05€
associations situées dans le périmètre de la CAH	la manifestation	693,45 €	693,45 €	693,45€
associations situées en dehors de la CAH  Montage et démontage compris et assurés par des ouvriers municipaux	la manifestation	1 366,80 €	1 366,80 €	1 366,80 €
	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
chalets de Noël et barnum	_			
1 chalet monté (montage et démontage compris par weekend) - 3ML	forfait	165,83€	165,83€	165,83€
2 chalet monté (montage et démontage compris par week- end) - 6ML			497,49€	497,49€
1 barnum monté (montage et démontage compris par	££ - !4	464.43.6	•	
week-end)	forfait	161,12 €	161,12 €	161,12 €
stands marché de Noël				
entreprise et association Brumathoise	forfait	25,00€	25,00€	25,00€
entreprise et association extérieure	forfait	35,00€	35,00€	35,00€

Plus-value pour les tarifs de livraison, montage ou démontage les week-ends ou jours fériés

# D. Services travaux

	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
PRESTATIONS TRAVAUX				
prise en charge par jour et par chantier	forfait	45,58€	46,72 €	47,65€
heure d'ouvrier	heure	40,28€	41,29€	42,11€
tractopelle avec chauffeur	heure	81,09€	83,12€	84,78€
camion avec chauffeur	heure	70,28€	72,04€	73,48 €
camionnette avec chauffeur	heure	59,47 €	60,96€	62,18€
camion nacelle avec personne	heure	129,74€	132,98€	135,64€
pose de panonceau de signalétique d'information locale	forfait	90,00€	90,00€	90,00€
DROITS DE LOCATION MATERIEL TECHNIQUE				
camionnette	heure	16,22€	17,03€	17,37€
DEPÔTS SAUVAGES				

enlèvement d'un dépôt sauvage inférieur à 0,5 m³	181,97€	200,17€	210,17€
enlèvement d'un dépôt sauvage entre 0,5 et 2 m³	213,64€	235,00€	246,76 €
enlèvement d'un dépôt sauvage supérieur à 2 m³	583,51€	641,86€	673,96€

Une participation de 3% pour frais de dossier et de suivi sera appliqué à chaque facture

# E. Autres services

	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
FRAIS DE REPRODUCTION D'UN DOCUMENT ADMINISTRATIF				
confection de photocopies	unité	0,20€	0,20€	0,20€
INSERTIONS PUBLICITAIRES				
page entière - 4e page de couverture		1 200,00 €	1 200,00 €	1 220,00 €
page entière - 2e ou 3e page de couverture		920,00€	920,00€	940,00€
1/2 page - emplacement en fonction des demandes		480,00€	480,00€	490,00€
1/4 page - emplacement en fonction des demandes		295,00€	295,00€	305,00€
1/8 page - emplacement en fonction des demandes		180,00€	180,00€	190,00€
1/16 page - emplacement en fonction des demandes		120,00€	120,00€	130,00€
droit d'affichage dans les placards		10,00€	10,00€	10,00€
BORNES ELECTRIQUES RECHARGE VEHICULE				
1 heure de recharge		1,00€	1,00€	1,00€
à partir de la 5ème heure		2,00€	2,00€	2,00€
la nuit entre 20h00 et 8h00 du matin		4,00€	4,00€	4,00€
ABRIS A VELO				
caution pour badges		15,00€	15,00€	15,00€
PLAN D'EAU				
clés perdues et ouverture casiers			15€	15€

# F. Logements

	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
LOGEMENTS COMMUNAUX				
Maison des Œuvres (71m²)	par mois	477,12€	477,12€	486,66€
logement Centre Technique (103,89m²)	par mois	698,14€	698,14€	712,10€

Une réfaction est susceptible d'être appliquée en fonction des services demandés au locataire

## G. Culture – billetterie

	Quantité	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024
CATEGORIE A				
Tarif plein	1	32,00€	32,00€	32,00€
Tarif réduit	1	16,00€	16,00€	16,00€
CATEGORIE B				
Tarif plein	1	16,00€	16,00€	16,00€
Tarif réduit	1	8,00€	8,00€	8,00€
CATEGORIE C				
Tarif plein	1	10,00€	10,00€	10,00€
Tarif réduit	1	5,00€	5,00€	5,00€
CATEGORIE D				
Tarif plein	1	6,00€	6,00€	6,00€
Tarif réduit	1	3,00€	3,00€	3,00€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 30 novembre 2023, Après en avoir délibéré,

## **ADOPTE**

les tarifs 2024 tels que présentés dans les tableaux ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR: 27 voix (dont 6 procurations)

CONTRE: 1 (J-M DELAYE)

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire, Le Maire,

enne WOLF

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés : Extrait du registre Du conseil municipal

Conseillers en fonction :

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Convocation du 5 décembre 2023

Conseillers absents : **7** 

Procurations: Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 098/12/2023

### Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

## Absent:

Vincent HUCKEL

**POINT N°5** 

Titre ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CONCESSIONNAIRE DU PLAN D'EAU DE LA

**HARDT AU TITRE DE L'ANNEE 2024** 

Service référent Direction Générale

**Rapporteur** Monsieur Christophe WASSER

Par contrat de concession approuvé par le Conseil Municipal le 29 mars 2021, la Ville de Brumath a décidé de confier la gestion et l'exploitation du plan d'eau de la Hardt à la SAS ALSAFUN pour une durée de 12 ans.

A l'issue de deux années pleines d'exploitation, le concessionnaire propose de modifier sa grille tarifaire qui porte sur l'ensemble des activités concédées et des offres de services, pour l'année 2024.

Dans le cadre de cette révision, il est à noter les éléments suivants :

- quelques augmentations notamment en matière de restauration ;
- certains tarifs sont revus à la baisse ;
- création de nouveaux tarifs pour mieux s'adapter à la demande.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2021 portant approbation du contrat de concession du plan d'eau de la Hardt, Après en avoir délibéré,

## **APPROUVE**

la grille tarifaire proposée par la SAS ALSAFUN pour l'année 2024, telle qu'elle figure en annexe.

**ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE** 

**POUR: 27 voix (dont 6 procurations)** 

**CONTRE: 1 (J-M DELAYE)** 

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés: Extrait du registre

Du conseil municipal

Conseillers en fonction :

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Conseillers absents : Convocation du 5 décembre 2023

7

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 099/12/2023

### Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

## Absent:

Vincent HUCKEL

POINT N° 6

Titre ADMISSIONS EN NON-VALEUR
Service référent Direction des Affaires Financières
Rapporteur Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Le Service de Gestion Comptable de Haguenau a présenté l'état des recettes effectivement dues mais qu'il n'est pas à même de recouvrer, en raison de l'insolvabilité des débiteurs.

L'admission en non-valeur de ces créances entre dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui sont soumis à la décision du Conseil Municipal conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les justifications fournies par le Trésorier, à l'appui de sa demande, permettent de proposer la mesure comptable d'admission en non-valeur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** 

les admissions en non-valeur suivantes :

Exercice	Référence pièce	Nom du redevable	Montant	Objet de la créance	Motif admission en non-valeur	Imputation
2016	T-397-1	BOUIATROUS Sophiane	61,20 €	Refacturation expertise suite mise en fourrière	Poursuite sans effet	6541
Sous-total 61			61,20 €			

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

POUR: 28 voix (dont 6 procurations)

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés: Extrait du registre

Du conseil municipal

Conseillers en fonction :

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Convocation du 5 décembre 2023

Conseillers absents : **7** 

Procurations:

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 100/12/2023

### Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

## Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

### Absent:

Vincent HUCKEL

**POINT N° 7** 

Titre NAUTILAND – TRANSFORMATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE EN SOCIETE

PUBLIQUE LOCALE ET PARTICIPATION DE LA VILLE DE BRUMATH

Service référent Direction Générale
Rapporteur Madame Sylvie HANNS

La Ville de Haguenau est propriétaire du centre aquatique « Nautiland » dont l'exploitation est confiée à une Société d'Economie Mixte Locale (SEML), la Société Haguenovienne de Gestion du Centre de Loisirs (SHGCL).

Après plus de trois décennies de fonctionnement, la Ville de Haguenau souhaite modifier le mode de gestion du centre aquatique « Nautiland » en privilégiant l'évolution de la SEML en Société Publique Locale (SPL) qui offre la souplesse d'une gestion privée, tout en permettant un renforcement de l'influence publique et un contrôle de proximité par les collectivités publiques qui en deviendraient actionnaires.

En effet, la SPL permet aux collectivités territoriales et leurs groupements de disposer d'un outil répondant aux critères communautaires de l'exception « in house » (prestations intégrées, quasi-régie) avec lequel elles peuvent passer des conventions de gré à gré.

En l'application de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent prendre les participations dans des SPL dont elles détiennent la totalité du capital social et qui interviennent exclusivement pour le compte de ces dernières et sur leur territoire.

Les SPL ont le même champ de compétence que les SEML et peuvent notamment exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial.

A l'occasion de cette modification statutaire, il est prévu d'élargir le champ des missions qui sera confié à la SPL en reprenant non seulement celles qui sont liées à l'exploitation globale de l'équipement, à l'accueil des publics scolaires mais également en accentuant le volet lié au développement de l'apprentissage de la natation dans un cadre extrascolaire et en accentuant la formation des maîtres-nageurs sauveteurs et surveillants aquatiques susceptibles de pouvoir intervenir sur l'ensemble du territoire.

C'est dans ce contexte, qu'intervient le projet d'évolution de la SEML « Société Haguenovienne de Gestion du Centre de Loisirs » en SPL.

L'évolution de la SEML en SPL implique de modifier l'actionnariat de la société ; la SPL ne pouvant être constituée que de collectivités territoriales et leurs groupements, puis d'arrêter la rédaction de ses statuts.

Les actionnaires publics disposeraient conjointement d'une influence déterminante sur toutes les décisions essentielles et les objectifs stratégiques de la société.

En dehors de la Ville de Haguenau qui souhaite rester actionnaire majoritaire de cette SPL, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), les Villes de Bischwiller et de Brumath, dont les élèves des écoles primaires fréquentent le Nautiland, ont marqué leur intérêt de participer au capital de cette SPL.

L'intérêt de la Ville de Brumath est fondé notamment sur l'exercice de sa compétence en matière de sport et de loisirs.

Pour permettre cette évolution, il est projeté d'organiser la sortie des sept actionnaires privés de la SEML par le rachat de leurs actions respectivement par les Villes de Haguenau, Bischwiller et Brumath ainsi que la Communauté d'Agglomération de Haguenau, sans réduction du capital social.

Le capital social de la SEML est, à ce jour, détenu par la Ville de Haguenau à hauteur de 84,99% et à 15,01% par des actionnaires privés.

A l'issue de cette nouvelle répartition du capital social de la future SPL, la situation serait ainsi la suivante :

Ville de Haguenau: 89,37% du capital social, soit 13 138 actions

CAH: 6,38% du capital social, soit 938 actions

Ville de Bischwiller: 2,12% du capital social, soit 312 actions

Ville de Brumath: 2,12% du capital social, soit 312 actions.

Pour la Ville de Brumath, la participation au capital social de la future SPL se traduirait par l'acquisition de 312 actions -sur un total de 14 700 actions- pour un-montant de 2 496 euros.

En termes de gouvernance, il serait proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la SEML d'attribuer douze sièges d'administrateur aux collectivités publiques actionnaires de la SPL et de les répartir en application du principe de proportionnalité prévu à l'article L.1524-5 du CGCT de la manière suivante :

- 8 sièges seraient attribués à la Ville de Haguenau,
- 2 sièges à la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- 1 siège à la Ville de Bischwiller,
- 1 siège à la Ville de Brumath.

Le nouveau Conseil d'Administration de la société entrerait en fonction lors de sa séance constatant l'évolution de la SEML en SPL après la sortie du capital social des actionnaires privés susvisés.

La « transformation » de la SEML en SPL implique également l'adoption du projet de statuts modifiés par l'assemblée générale extraordinaire.

Enfin, la Ville de Haguenau a, par délibération du 13 novembre 2023, approuvé le principe de concéder l'exploitation de ce centre aquatique à la future SPL et validé le contrat de concession d'une durée de dix ans qui fixe les conditions générales d'exploitation de l'équipement, définit le périmètre d'intervention de la Ville de Haguenau et de la future SPL en termes d'entretien, de travaux, de régime financier et de responsabilités respectives.

Il appartient ainsi à la Ville de Haguenau en sa qualité d'autorité concédante de gérer les relations contractuelles et financières avec la SPL en charge de l'exploitation de ce service public.

Vous êtes invités à vous prononcer sur l'ensemble de ces points.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, Sur la proposition du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1521-1 et suivants, et L. 1531-1, Vu les projets de statuts modifiés et de règlement intérieur de la société haguenovienne de gestion du centre de loisirs « Nautiland » sous sa nouvelle dénomination SPL Nautiland,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

à **l'unanimité** que la désignation du représentant de la Commune de Brumath au conseil d'administration de la SPL Nautiland se fera par un vote à main levée.

## DECIDE

d'entrer au capital de la SPL Nautiland à hauteur de 2,12% du capital de cette dernière par acquisition de 250 actions détenues par Engie Energie Services pour un montant de 2 000 euros et 62 actions détenues par la SOFIDAL pour un montant de 496 euros (soit 312 actions sur les 14 700 actions composant le capital de la SPL Nautiland).

## **APPROUVE**

les statuts modifiés et le règlement intérieur de la Société Haguenovienne de Gestion du Centre de Loisirs « Nautiland » sous sa nouvelle dénomination SPL Nautiland annexés à la présente délibération.

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à y apporter le cas échéant des modifications mineures et à les signer pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **AUTORISE**

Monsieur le Maire à procéder au versement du prix de 2 496 euros pour l'acquisition des 312 actions de la SPL Nautiland.

## **DESIGNE**

Monsieur le Maire, ou son représentant, pour siéger aux assemblées générales et le doter de tous les pouvoirs à cet effet.

## DESIGNE

M. Jean-Daniel SCHELL représentant de la Commune de Brumath au conseil d'administration de la SPL Nautiland avec la faculté d'accepter toute fonction conformément aux lois et aux statuts.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

POUR: 25 voix (dont 6 procurations)

ABSTENTIONS: 3 (J-D. SCHELL, J-M DELAYE, V. JUNG)

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire, Le Maire,

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés: Extrait du registre

Du conseil municipal

Conseillers en fonction :

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Conseillers absents : Convocation du 5 décembre 2023

7

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 101/12/2023

#### Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

## Absent:

Vincent HUCKEL

**POINT N°8** 

Titre APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC

POUR L'OCCUPATION ET L'EXPLOITATION DE L'ESPACE DE RESTAURATION-SALON DE

THE DE LA COUR DU CHATEAU

**Service référent** Direction des Affaires Financières

Rapporteur Madame Sylvie HANNS

La Ville de Brumath a ouvert en 2013 un espace associatif et culturel dans la Cour du Château et ce lieu de vie comprend un espace restauration – salon de thé.

Les locaux sont situés sur le domaine public de la Ville de Brumath donc le régime juridique de l'occupation est celui du droit public (article L. 1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La procédure d'attribution des autorisations d'occupation du domaine public, fixée par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, prévoit une publicité préalable de nature à permettre une manifestation.

A l'issue de la procédure, l'unique offre déposée par la SARL Bernhard et Cie, a été analysée en fonction des critères suivants :

- Qualité du projet dans son ensemble ;
- Type de prestations proposées ;
- Proposition de carte des produits vendus ;
- Expériences et motivation du candidat ;
- Capacités financières du candidat ;
- Propositions de liens avec les activités culturelles du lieu.

Après analyse, l'offre de la SARL Bernhard et Cie a été jugée satisfaisante.

En contrepartie, la SARL Bernhard et Cie s'engage à verser à la Ville de Brumath :

- Une redevance fixe de 1 265 € (mille deux cent soixante-cinq euros) par mois,
- Un loyer de 180 € (cent quatre-vingts euros) par mois pour la mise à disposition de la licence IV. Les modalités techniques, administratives, règlementaires et financières de l'occupation du domaine public sont

définies dans la convention jointe en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif aux autorisations d'occupation du domaine public,

Vu l'article L. 2125-1 du CG3P qui pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance,

Considérant la procédure de publicité effectuée pendant un mois sur la plateforme Alsace Marchés Publics conformément aux prescriptions de l'article L. 2122-1-1 du CG3P,

Après en avoir délibéré,

### **APPROUVE**

la convention d'occupation précaire du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de l'espace de restauration-salon de thé de la cour du château.

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de l'espace de restauration-salon de thé de la cour du château avec la SARL Bernhard et Cie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.

### ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR: 27 voix (dont 6 procurations)

**ABSTENTION: 1 (J-M DELAYE)** 

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire

ienne WOLF

Accusé de réception en préfecture 067-216700674-20231211-101\_12\_2023-DE Date de télétransmission : 14/12/2023 Date de réception préfecture : 14/12/2023

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés: Extrait du registre

Du conseil municipal

Conseillers en fonction :

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Convocation du 5 décembre 2023

Conseillers absents : **7** 

Procurations:

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 102/12/2023

### Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

## Absent:

Vincent HUCKEL

POINT N° 9

Titre APPROBATION DE CONVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

NORD ALSACE AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Service référent Direction générale
Rapporteur Monsieur Daniel HUSSER

Par délibération du 28 août 2023, le Conseil municipal a approuvé le Contrat de Territoire Nord Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pour la période 2022-2025, démarche de contractualisation pragmatique avec les territoires qui mobilise des moyens en ingénierie et financiers conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

En application du Contrat de Territoire Nord Alsace et des principes d'alliance des compétences et de synergie des acteurs, il est proposé d'approuver une convention entre la Ville de Brumath et la CeA qui porte sur la modernisation des installations sportives utilisées par les collégiens de Brumath.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, cette convention a pour objet de mobiliser les partenaires autour du projet de construction d'un bâtiment tribunes-vestiaires et d'un sautoir à perche au stade d'athlétisme de Brumath ainsi que l'agrandissement du gymnase communal mitoyen du collège Marcel Weinum.

Ces projets s'inscrivent dans l'enjeu de cohésion sociale du Contrat de Territoire, notamment en renforçant et diversifiant le maillage de l'offre de services et d'équipements pour la jeunesse (équipements sportifs pour les collégiens).

La participation de la CeA au financement de ces projets est de l'ordre de 30% du coût HT de chaque opération.

Par ailleurs, il y a lieu de modifier par avenant la convention d'utilisation des installations sportives conclue le 23 juillet 2019 entre la Ville de Brumath, la Collectivité européenne d'Alsace et le collège Marcel Weinum de Brumath afin de proroger la gratuité d'utilisation des équipements sportifs par les collégiens.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble de ces conventions, telles qu'elles lui ont été présentées et telles qu'annexées au présent rapport.

En vertu de l'article L2541-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ne participe pas au débat ni au vote.

Je vous demande de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 12 décembre 2022 approuvant l'avant-projet définitif de construction de tribunes et vestiaires au sein du complexe sportif Rémy HUCKEL,

Vu sa délibération du 28 août 2023 approuvant le Contrat de Territoire Nord Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace pour la période 2022-2025,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 novembre 2023,

Vu le projet de convention partenariale s'inscrivant dans le cadre du Contrat de Territoire Nord Alsace, Vu le projet d'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs de la Ville de Brumath au profit du collège de Brumath,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Brumath de s'engager dans la démarche proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

Après en avoir délibéré,

## **APPROUVE**

la convention partenariale entre la Ville de Brumath et la Collectivité européenne d'Alsace, portant sur la modernisation des installations sportives utilisées par les collégiens de Brumath, telle que jointe en annexe.

## **APPROUVE**

l'avenant N°1 à la convention d'utilisation des installations sportives entre la Ville de Brumath, la Collectivité européenne d'Alsace et le collège Marcel Weinum de Brumath, telle que jointe en annexe.

## **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'ensemble de ces documents.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

POUR: 26 voix (dont 5 procurations)

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

ienne WOLF

ocuse de réception en préfecture 167-216700674-20231211-102\_12\_2023-DE 2016 de télétransmission : 14/12/2023 2016 de réception préfecture : 14/12/2023

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés: Extrait du registre

Du conseil municipal

Conseillers en fonction :

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Conseillers absents : Convocation du 5 décembre 2023

7

Procurations:

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 103/12/2023

### Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

## Absent:

Vincent HUCKEL

POINT N° 10

Titre DISPOSITIF INTRACTING – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES

TRAVAUX ENTRE LA VILLE DE BRUMATH ET LA CAISSE DES DEPOTS ET

CONSIGNATIONS

Service référent Direction Générale

**Rapporteur** Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

La Ville de Brumath est engagée dans une démarche de sobriété énergétique. Dans ce cadre, elle souhaite réaliser des travaux de performance énergétique sur ses bâtiments afin d'en réduire la consommation, et par la même, réaliser des économies sur la facture énergétique.

Au préalable, elle a mené les études nécessaires, dans le cadre de la mission d'audit énergétique réalisée par Itherm, qui lui ont permis de définir une stratégie énergétique et patrimoniale s'appliquant au périmètre retenu.

L'enveloppe financière globale nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux d'Actions de Performance Energétique, est fixée à un montant total de 782 822,85 euros.

Le projet de la Ville répondant aux critères du Dispositif Intracting, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) accepte de lui consentir une avance remboursable Intracting d'un montant de 652 352 euros destinée à financer le projet de rénovation énergétique de 16 bâtiments relevant du patrimoine de la Ville de Brumath. Les travaux s'échelonneront sur 3 ans (2024-2025-2026).

En parallèle, la Ville sollicitera toute aide financière, en particulier le Fonds Vert, pour obtenir un complément de financement de ces travaux.

Un comité de pilotage composé de représentants de la Ville et de la CDC sera constitué afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du dispositif Intracting.

Il est nécessaire de mettre en place une convention de financement de ces travaux avec la CDC afin de définir les engagements réciproques des parties.

Le projet de convention est joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

## **APPROUVE**

le programme d'Actions de Performance Energétique, tel qu'annexé à la convention de financement des travaux Intracting.

## **AUTORISE**

le recours à l'avance remboursable Intracting avec les caractéristiques suivantes :

Montant : 652 352 euros
Taux d'intérêt annuel fixe : 2%
Durée de remboursement : 12 ans
Echéancier de remboursement : annuel

## **APPROUVE**

la convention de financement des travaux Intracting avec la Caisse des Dépôts et Consignations, telle que jointe en annexe.

## **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ladite convention et à engager toute démarche visant à concrétiser le présent dispositif.

## SOLLICITE

toute aide financière auprès de partenaires publics et privés afin de financer les travaux engagés dans le cadre de la démarche Intracting.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

POUR: 27 voix (dont 6 procurations)

**ABSTENTION: 1 (J-M DELAYE)** 

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 167-216700674-20231211-103\_12\_2023-D Date de télétransmission : 14/12/2023

te de réception préfecture : 14/12/ te de réception préfecture : 14/12/

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés: Extrait du registre

29

Du conseil municipal

Conseillers en fonction :

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Conseillers absents : Convocation du 5 décembre 2023

7

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 104/12/2023

### Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

## Absent:

Vincent HUCKEL

POINT N° 11

Titre CONTROLE D'ACCES EN GESTION AUTOMATISEE DES SITES DU PATIO ET DE LA

MAISON DES ŒUVRES - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

**Service référent** Direction des Services Techniques

Rapporteur Monsieur Daniel HUSSER

La Ville de Brumath a décidé de mettre en œuvre un système d'automatisation et de régulation du contrôle d'accès aux bâtiments Patio et Maison des Œuvres.

Les objectifs de ce dispositif, couplé au système de réservation électronique des salles de la collectivité (Planitech), sont d'améliorer le service de gestion des accès tout en déchargeant les concierges et de renforcer la sécurité des bâtiments pour éviter l'intrusion.

Les utilisateurs des bâtiments tels que les associations ou les administrés autorisés seront dotés de badges ou d'un droit d'accès via une application smartphone. Les droits seront gérés par le système de réservation de salles.

Le coût estimé de ce projet est de 22 000 euros HT.

Ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2024) sur la thématique « sécurisation des équipements publics ».

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES		
Installation d'un contrôle d'accès		Ville de Brumath – 70 %	15.400,00€	
avec gestion automatisée au Patio et à la Maison des Œuvres	22.000,00€	DSIL – 30 %	6.600,00€	
TOTAL	22.000,00 €		22.000,00 €	

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

# **AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le projet d'installation d'un système de contrôle d'accès avec gestion automatisée dans les bâtiments Patio et Maison des Œuvres, et à signer tout acte se rapportant à cette participation financière.

## **CHARGE**

Monsieur le Maire de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POUR: 27 voix (dont 6 procurations)

**ABSTENTION: 1 (L. LUMEN)** 

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire, Le Maire,

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés :

29

Extrait du registre Du conseil municipal

Conseillers en fonction :

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Convocation du 5 décembre 2023

Conseillers absents : **7** 

Procurations :

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 105/12/2023

### Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

## Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

## Absent:

Vincent HUCKEL

POINT N° 12

Titre AMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

**Service référent** Direction de l'Aménagement et des Equipements

Rapporteur Monsieur Eric JEUCH

Début 2023, les services techniques ont réaménagé l'aire de jeux située rue du Général Duport, avec l'objectif de la rendre plus accueillante. A cet effet, divers travaux ont été réalisés :

- Ouverture de l'espace par la suppression du grillage et des haies de l'entrée,
- Végétalisation par la plantation de 5 arbres, d'un massif arbustif et de gazon,
- Ajout d'une assise en lattes de bois sur les bancs en béton,
- Suppression des jeux métalliques,
- Remplacement des poubelles.

Suite à la suppression des jeux métalliques peu utilisés (revêtement brûlant en été, gravillons au sol inconfortables) et afin d'achever le réaménagement de cette aire, il est prévu d'y installer un agrès de type balançoire avec des montants en bois et un sol amortissant en copeaux.

Par ailleurs, pour améliorer l'accueil des usagers lors des périodes de forte chaleur, il est envisagé d'installer des ombrières sur les aires de jeux suivantes :

- Centre Culturel,
- Jardin du Tilleul,
- Rue des Chênes,
- Rue Paul Cézanne.

Le montant total de ces équipements se monte à 24 000 euros HT.

Le projet peut bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre des aménagements publics.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES		
Equipements pour aires de jeux	24.000,00€	Ville de Brumath – 70 %	16.800,00€	
(balançoire et ombrières)		DETR 2024 – 30 %	7.200,00€	
TOTAL	24.000,00 €		24.000,00 €	

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le projet d'aménagement des aires de jeux et à signer tout acte se rapportant à cette participation financière.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR: 28 voix (dont 6 procurations)

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés: Extrait du registre

Du conseil municipal

Conseillers en fonction :

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Conseillers absents : Convocation du 5 décembre 2023

7

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 106/12/2023

#### Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

## Absent:

Vincent HUCKEL

POINT N° 13

Titre BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2024-2033 – PAIEMENT DU LOYER

**DU LOT 1 EN DEUX VERSEMENTS** 

Service référent Direction Générale
Rapporteur Monsieur Eric JEUCH

L'article 11 du Cahier des Charges type relatif à la location des chasses communales dans le Bas-Rhin pour la période 2024-2033 stipule que le loyer annuel est payable par avance au plus tard le 1<sup>er</sup> avril à la caisse du comptable public territorialement compétent.

Toutefois, la commune a la possibilité d'accorder au locataire de chasse, sur demande expresse de ce dernier, pour la durée du bail et par délibération du Conseil municipal, le paiement du loyer en deux versements égaux, le premier au plus tard le 1<sup>er</sup> avril, le second au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

Par délibération du 09 octobre 2023, le Conseil municipal a approuvé la relocation du lot n°1 à l'Association de chasse Saint-Hubert par convention de gré à gré.

Son Président, Monsieur Hubert BREFFA, a déposé par courrier daté du 13 novembre 2023, une demande expresse de paiement du loyer annuel en deux versements, pour la période de location du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,

Vu la demande de l'association de chasse Saint-Hubert en date du 13 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

### **ACCEPTE**

le paiement du loyer annuel du lot de chasse n° 1 par l'association de chasse Saint-Hubert en deux versements égaux, le premier au plus tard le 1<sup>er</sup> avril, le second au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, et ce pour la durée du bail, courant du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

POUR: 28 voix (dont 6 procurations)

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire, Le Maire,

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés : 29

Extrait du registre Du conseil municipal

Conseillers en fonction:

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Convocation du 5 décembre 2023

Conseillers absents : **7** 

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 107/12/2023

#### Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

## Absent:

Vincent HUCKEL

POINT N° 14

Titre BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2024-2033 – LOCATION DU LOT

N° 6

Service référent Direction Générale
Rapporteur Monsieur Eric JEUCH

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1<sup>er</sup> février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

Le bail peut être renouvelé au profit du locataire en place au moins depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, par une convention de gré à gré même lorsque la consistance du lot de chasse considéré a été modifiée, à quelques ajustements près en vue de rendre cohérent le périmètre du lot avec la réalité du terrain et ce par rapport au bail en cours.

Le locataire sortant du lot n°6 a renoncé à cette faculté et n'a pas notifié de demande d'exercice du droit de priorité.

Aussi, lors de sa séance du 9 octobre 2023, le Conseil municipal a décidé de louer ce lot par une procédure d'appel d'offres et a fixé la date limite de remise des offres au mercredi 29 novembre 2023 à 12h00, délai de rigueur.

Un dossier de candidature a été remis dans le délai imparti par Monsieur Georges SCHULER, demeurant 15 rue des Glaïeuls 67116 REICHSTETT.

Consultée lors de l'ouverture des plis par la Commission de location, la Commission consultative communale de chasse a émis un avis favorable à l'agrément de cette candidature.

La Commission consultative communale de chasse s'étant retirée, la Commission de location a ouvert l'enveloppe contenant l'offre financière. Celle-ci étant satisfaisante, la Commission de location propose d'attribuer le lot n°6 à Monsieur Georges SCHULER.

Il appartient au Conseil municipal de valider ce choix et d'attribuer définitivement le lot.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 29 novembre 2023, Vu la proposition de la Commission de location en date du 29 novembre 2023, Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

d'agréer la candidature de Monsieur Georges SCHULER, ainsi que des chasseurs mentionnés dans le dossier de candidature, figurant dans la liste en annexe.

DECIDE

d'attribuer le lot n° 6 à Monsieur Georges SCHULER.

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer le contrat de bail correspondant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR: 28 voix (dont 6 procurations)

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire, Le Maire,

Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture 067-216700674-20231211-107\_12\_2023-DE Date de télétransmission : 14/12/2023 Date de réception préfecture : 14/12/2023

Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG



Conseillers désignés : Extrait du registre Du conseil municipal

Conseillers en fonction :

29

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20h00

Conseillers présents :

22

Conseillers absents : Convocation du 5 décembre 2023

7

Procurations:

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 108/12/2023

### Présents:

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration:

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB Nadine FIX donne procuration à Valérie KRAUTH Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD Pauline JUNG donne procuration à Jean-Daniel SCHELL Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Sylvie HANNS

## Absent:

Vincent HUCKEL

POINT N° 15

Titre COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

**Service référent** Direction Générale **Rapporteur** Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

# Décisions prises du 25 octobre au 24 novembre 2023

# En matière de commande publique

	Marché de Foumitures									
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	<b>Titulaire</b> DIMASPORT	Montant TTC €			
22/11/2023	/11/2023 DAE fourniture STADE S		STADE	SAUTOIR DE PERCHE POUR LE STADE	MAPA < 40 000 €		25 181,10€			
22/11/2023	DST	fourniture	ESPACES VERTS	ACQUISITION D'ARBRES	MAPA < 40 000 €	GOTTRI	13 824,00 €			

	Marché de services										
d'engagement		Service Nature Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €					
	DVASC	DVASC	service	ANIMATION	PRESTATION ANIMATIONS POUR LA SOIREE REVE DE LUMIERES	MAPA < 40 000 €	CIE MANGEURS DE CERCLE	4 449,00 €			
13/11/2023	DVASC	service	RESSOURCES HUMAINES	FETE DU PERSONNEL 2023	MAPA < 40 000€	ADAM MEYER	5 137,00 €				
24/11/2023	DAE	service	OPERATION TRAVAUX	MISSION PROGRAMMATION REAMENAGEMENT DE LA FRICHE SIMPLY	MAPA < 40 000 €	co-s	39 900,00 €				

Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Service Nature Objet du Marché		rure Objet du Marché Procédui		Titulaire	Montant TTC €
13/11/2023	DST	travaux	OPERATION TRAVAUX	PRESTATION ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOTBALL	MAPA < 40 000 €	HEGE	7 272,00 €

# Le Conseil Municipal

## **PREND ACTE**

des décisions prises par le Maire du 25 octobre au 24 novembre 2023 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Le secrétaire de séance, Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

WMA Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture 067-216700674-20231211-108\_12\_2023-DE Date de télétransmission : 13/12/2023 Date de réception préfecture : 13/12/2023